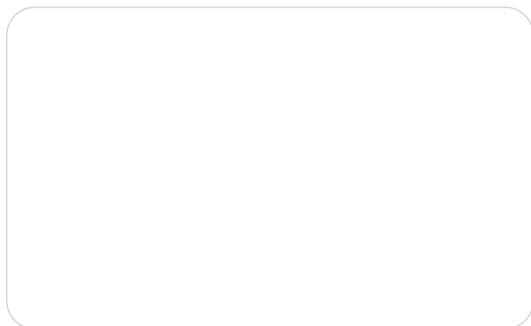


Les questions que vous vous posez sur le Contrat Obsèques

VOTRE CONTACT



ÉPARNITÉ

1 Place de l'Homme de Fer - 67 000 STRASBOURG
Tél. 03 88 44 92 70 - Email : contact@eparnite.fr

N° SIRET : 450 910 930 00012 - N° TVA : FR96450910930
Association inscrite au Tribunal d'instance de Strasbourg



LES QUESTIONS QUE VOUS VOUS POSEZ

Y a-t-il des conditions d'âge et de santé ?

En épargne, non.

Y a-t-il un délai de carence ?

En épargne, non.

Comment serai-je informé de l'évolution de contrat obsèques ?

Chaque année vous recevez de la Compagnie d'Assurance une fiche annuelle de situation.

Que se passe-t-il si je déménage ?

Il suffit de prévenir l'Opérateur Funéraire que vous avez désigné qui vérifiera si ce changement de domicile nécessite une modification du devis initial.

Que se passe-t-il si l'entreprise que j'ai choisie cesse son activité ?

L'association Eparnité vous préviendra et vous aidera à désigner une nouvelle entreprise de Pompes Funèbres.

Ma banque me propose un contrat obsèques

Les contrats commercialisés par les banques ne garantissent que le versement d'un capital, sans aucun lien avec des prestations obsèques détaillées.

Que se passe-t-il si je change d'avis ?

Vous pouvez à tout moment résilier ou modifier votre contrat obsèques.

Que se passe-t-il si je décède loin de chez moi ?

Dès lors que le décès intervient à plus de 50 km du domicile de l'assuré et si vous avez opté pour l'option assistance, la société d'assistance prend en charge le rapatriement du corps jusqu'au lieu d'inhumation.

Que se passe-t-il si le capital disponible au jour du décès est supérieur à la facture finale de l'entreprise de pompes funèbres ?

Le reliquat sera versé à un bénéficiaire de second rang que vous aurez choisi, à défaut, versé dans la succession.

Que se passe-t-il si le capital disponible de mon plan d'épargne, au jour du décès, est inférieur à la facture finale de l'entreprise ?

Avec l'option Secure Obsèques, votre plan d'épargne dynamique permet l'augmentation annuelle de votre capital en plus des intérêts. Le coût des prestations sera pris en charge, hors tiers.

